



PRÉFET DE LA CHARENTE

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT**

A V I S

Commune de MONTBRON

Par arrêté du 22 février 2017, le préfet de la CHARENTE a accordé le bénéfice du régime de l'enregistrement à M. Samuel LARAPIDIE pour la modernisation, la réorganisation et l'extension de son élevage porcin sis au lieu-dit «Les Communaux» à MONTBRON.

Cet arrêté pourra être consulté à la mairie de MONTBRON, à la préfecture de la CHARENTE, Bureau de l'Environnement, ou sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr